

Une toilette publique autonettoyante bientôt installée dans le centre-ville

Réclamée par de nombreux habitants, une première toilette publique va faire son apparition dans le centre de Soignies. La Ville vient d'obtenir son permis d'urbanisme et les travaux sont prévus dès la fin du mois d'août.



© L.T.O.C.

Les Sonégiens de passage dans le centre-ville pourront bientôt se soulager sans devoir nécessairement pousser la porte d'un café : depuis quelques mois, la Ville a pour projet d'installer une toilette publique ; elle a récemment obtenu le feu vert. « C'était une demande importante de la part des citoyens ».

bienne Winckel (PS). Un besoin pressant ne se contrôle pas et découle parfois d'une condition médicale. Si l'ONU considère l'accès aux toilettes

la pratique, en Belgique et particulièrement dans les villes de plus petite taille et à la campagne, ce n'est pas toujours évident. On s'en rend donc à un

La cabine prendra place sur la petite placette située entre le centre culturel Victor Jara et la rue des Orphelins, en plein cœur du centre-ville, tout en restant dans un espace relativement discret. Le permis d'urbanisme a été délivré le 16 juillet dernier.

DÉBUT OCTOBRE

Particularité : « Il s'agira d'une toilette autonettoyante », souligne la bourgmestre, avec un système qui fonctionnera après chaque utilisation. « On va passer aussi par une entreprise privée pour venir de temps en temps nettoyer ». La bour-

même au civisme : « Il compte vraiment sur le respect des gens pour permettre à ce qui en ont besoin de l'utiliser dans de bonnes conditions. » Fin août ou début septembre les équipes communales prépareront le terrain avec la pose d'une dalle en béton de l'évacuation. Les travaux suivront, avant l'installation de la toilette publique début octobre. Le projet représente un investissement de 80.120 €. La Ville a obtenu en 2022 une subside de 66.418,60 euros de la Région wallonne.

Soignies internationale monument

par Thomas Catteau

Soignies



SOIGNIES

Ainsi, en 2021, 26.348 Bruxellois avaient bénéficié d'un plan de paiement contre 19.280 l'année précédente (+ 36,66%). En 2023, la hausse atteignait 26,73%, 12,71% en 2024 et 10,76% l'année passée. 42.061 propriétaires bruxellois ont bénéficié d'un tel plan.

■ En 4 fois à Bruxelles, 12 fois en Wallonie

TAXES

À Bruxelles, près d'un propriétaire sur cinq a demandé un plan de paiement l'an dernier. Depuis le début du mois de juillet 2026, le nombre de demandes a explosé de 36%.

Les avertissements extraits de rôle pleuvent dans les boîtes aux lettres depuis le début d'un été caniculaire. Mais pour de nombreux propriétaires, c'est la douche

disse (+10,35%). À Bruxelles, Saint-Josse-ten-Noode frappe le plus fort avec une hausse de plus de 20,42%, devant Koekelberg (+25,88%), Ganshoren (+19,75%), Auderghem

ou un étalement pour payer leur précompte immobilier, contre environ 65.000 en 2024 et 58.000 en 2023. L'impact de l'augmentation des centimes additionnels au précompte immobilier dans plusieurs communes se fait déjà fortement ressentir au sein de l'administration fiscale. Entre le 1^{er} juillet de cette année – date des premiers envois

NAAST

La ferme du Château se relève de l'incendie et



Une liqueur, un spritz et un gin à la fraise. © David Claes

cools à base de fraises issues de sa production, en collat avec la distillerie Plus Outre, à Binche.

LORE THOUVENIN

Quelques jours après l'incendie qui a détruit un hangar de la Ferme du Château, à Naast, emportant avec lui du fourrage et du matériel agricole coûteux, Ghislain Wayemberegh a lancé de nouveaux produits plutôt inhabituels pour une exploitation agricole. C'est

avec « un genou à terre mais le regard droit sur l'horizon, toujours déterminé que nous vous présentons nos 3 bébés de la saison : une liqueur, un spritz et un gin à la fraise. » Un timing qui relève « du pur hasard », puisque le projet était dans les cartons depuis bien avant le sinistre, mais qui est plus que bienvenu. « Il y avait un regard sur nous, et j'avais justement la

de Binche. La fraises sont l'alcool. « Ils macèrent pe maines, puis de la distilla adapté le n'épices, etc. »

■ « UN REGAIN DE FRÉQUENTATION » De cette production sont s

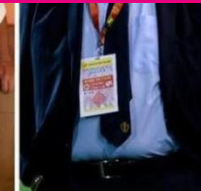
De gros changements dans les comités de Soignies Sports

L'organisation interne va profondément changer du côté de Soignies, et cela a déjà commencé depuis plusieurs semaines. Un nouveau modèle qui s'orchestrerait déjà avant la montée en D3 FFA.

Soignies Sports. En les choses se sont faites, petit à petit, depuis le début d'année, pour en arriver aujourd'hui à une toute nouvelle organisation qui n'est encore qu'à ses balbutiements mais s'avère nécessaire selon David Delfière, président du club. « Une reorganisation interne était nécessaire car nous n'étions que trois ou quatre dans le comité », résume celui qui a gardé pas mal de casquettes au sein des instances du football belge. Vice-président national du Conseil Supérieur, membre du Conseil Supérieur FFA,



DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN



LA GAZETTE NOUVELLE

La Libre BELGIQUE

DH LES SPORTS+

LE SOIR

ACTV ANTENNE CENTRE TELEVISION

Revue de presse du vendredi 2 octobre 2026



La réforme des pensions fait aussi des gagnants

RETRAITE

Certaines longues carrières ouvrent une porte vers un départ avancé. Des témoins racontent leur surprise.

Travailler plus longtemps, toucher moins, revoir ses projets: la réforme des pensions bouscule les perspectives de nombreux Belges. Mais les nouvelles règles, dont un grand volet s'appliquera en 2027, réservent aussi de bonnes surprises. Certains travailleurs découvrent qu'ils pourraient ranger leur réveil plus tôt. Un soulagement après des mois d'inquiétude.

Bien entendu, les difficultés des autres n'en disparaissent pas.

Des carrières interrompues ou à temps partiel, notamment celles de femmes ayant réduit leur activité pour leurs enfants, peuvent être pénalisées, selon les périodes reconnues. Certains fonctionnaires perdent aussi des avantages de carrière. Un malus peut ré-

partir à 60 ans. J'ai commencé à travailler à 18 ans et j'ai toujours travaillé à trois quarts temps minimum. Je remplis donc les critères de la réforme et je peux donc partir deux ans plus tôt que la date précédemment indiquée sur mypension.be", se réjouit-elle.

"Je découvre que je serai pensionnée un an plus tôt"

Anne-Marie, qui aura bientôt 60 ans, raconte une expérience comparable. Son mari est déjà pensionné. "Début septembre, je me suis connectée sur mypension.be et j'ai vu que ma première date de départ possible était fixée au 1er juillet 2029. Avant la réforme, c'était le 1er juillet 2030. J'ai donc gagné un an", avance-t-elle.

Au téléphone, dit-elle, le SFP lui a confirmé cette date, tout en évoquant une possibilité de départ dès juillet 2028, à réexaminer vers juin ou juillet 2027. Cette seconde avance reste donc hypothétique. "On m'a dit que toutes les données techniques n'étaient pas encore disponibles, donc on verra. Mais je pourrais ainsi partir un an, voire deux ans plus tôt. Je ne m'y attendais pas du tout", explique-t-elle. Elle rapporte également ne pas être concernée par le malus, une information indiquée dans son espace My-Pension.

■ Une nouvelle porte pour les longues carrières

Le mécanisme existe bien. La loi du 30 mai 2026 portant la réforme des pensions, publiée le 1er juin, ajoute une possibilité dès 2027: partir à partir de 60 ans avec 42 années de carrière comptant chacune au moins 234 jours admissibles. Le travail effectif est

central, mais certaines périodes sont acceptées, comme le chômage temporaire et les congés de maternité ou de naissance.

Cette voie s'ajoute aux conditions ordinaires: 44 années de carrière à 60 ans, 43 à 61 ou 62 ans, puis 42 à partir de 63 ans. Pour cette voie ordinaire, le seuil annuel passe de 104 à 156 jours, avec des exceptions et protections. Les deux calculs ne retiennent donc pas les mêmes périodes.

Mais qui est concerné par ces bonnes nouvelles? Nous avons demandé des chiffres au Service Fédéral des Pensions. "On ne peut pas fournir des chiffres concrets sur l'impact de la réforme des pensions. C'est encore trop tôt", nous répond-on.

■ , parfois moins

L'administration nuance surtout les avances de deux ou trois ans sur l'âge de la pension, que certains espéreraient déjà à la lecture de cet article. À données de

carrière inchangées, elle les juge peu probables. Une personne totalisant 42 années admissibles à 60 ans pourrait partir grâce au nouveau dispositif; en continuant à travailler, elle atteindrait normalement les 43 années requises à 61 ans. Le gain est alors d'un an.

Il peut même être inférieur: dans son document explicatif, le SFP présente Peter, dont la date passe du 1er mai 2028 au 1er octobre 2027, soit sept mois gagnés. L'ajout de données de carrière peut aussi modifier une estimation, indépendamment de la réforme. Les écarts racontés par les témoins devront donc être expliqués à partir de leurs dossiers.

Enfin, partir sans malus ne garantit pas le même montant qu'en travaillant davantage: la durée de carrière intervient aussi dans le calcul. La bonne nouvelle est réelle pour certains, mais elle se mesure dossier par dossier.

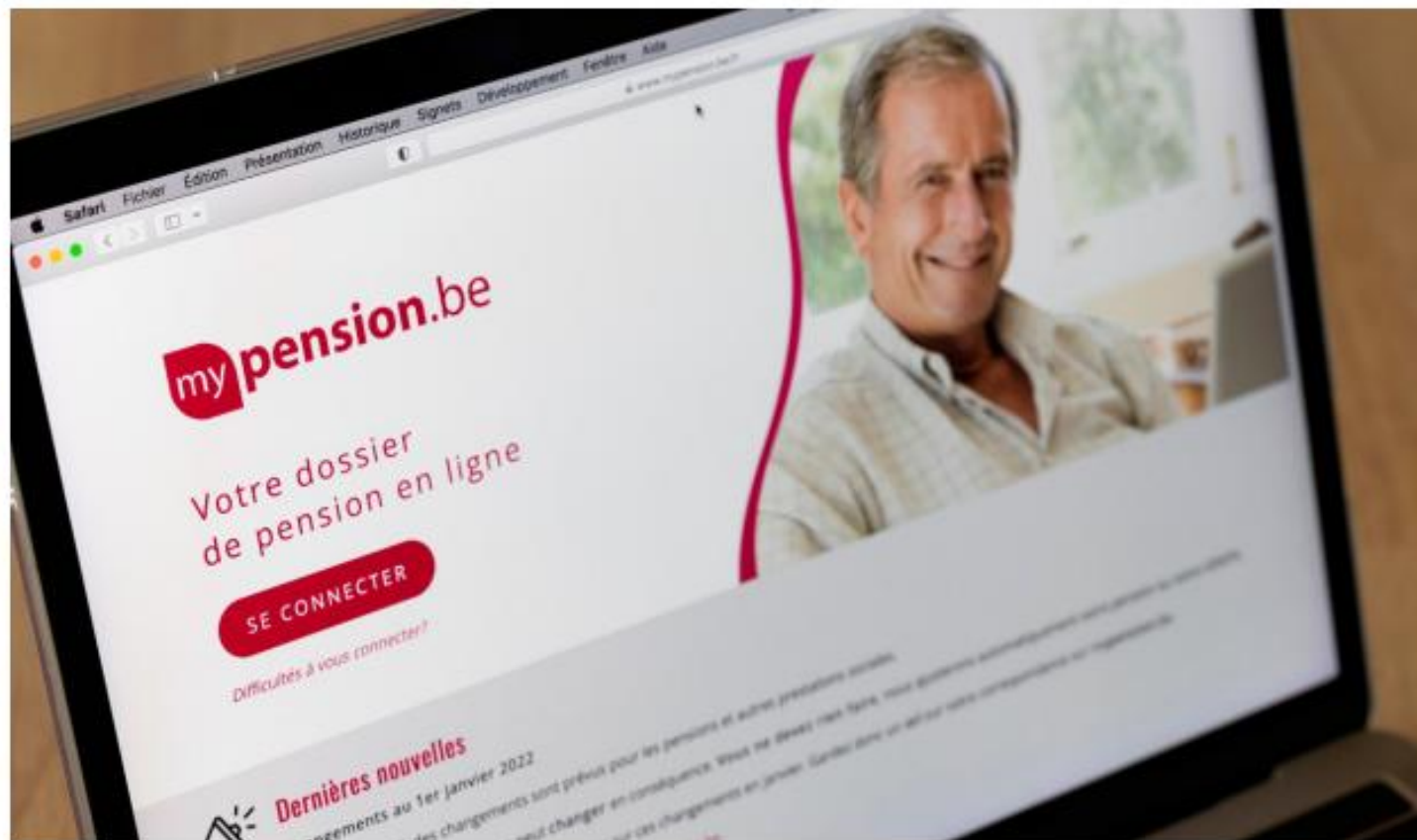
Thibaut Van Hoof

duire le montant de la pension. Les nouvelles conditions de départ ne concernent pas les personnes déjà pensionnées, même si d'autres mesures touchent l'indexation de leurs pensions.

■ **"Nous ne nous y attendions pas du tout"**

Chez Nadine, 58 ans, l'horizon s'est éclairci pour le couple. Son mari pourrait partir au printemps 2027 plutôt qu'en 2028. *"Nous étions très stressés et nous ne nous y attendions pas du tout. C'est évidemment une bonne nouvelle pour nous."* Elle rapporte aussi une réponse encourageante du Service des pensions pour son propre départ.

"En téléphonant au Service des pensions, j'ai également été agréablement surprise d'apprendre que je pouvais



■ **Plusieurs futurs pensionnés ont obtenu des bonnes nouvelles en ouvrant leur compte Mypension.** © BELGA

La pension à 60 ans vraiment de retour ?

Le slogan politique recouvre une ouverture pour les longues carrières. Mais est-ce un scénario réaliste ?

La pension à 60 ans, info ou intox ? La formule défendue par Georges-Louis Bouchez peut laisser croire à un retour généralisé. Pourtant, partir à cet âge est déjà possible avec 44 années de carrière. La réforme ajoute une autre porte d'entrée : dès le 1er janvier 2027, 42 années pourront suffire, à condition que chacune compte au moins 234 jours admissibles, soit l'équivalent d'un 3/4 temps.

Il ne s'agit donc ni d'un abaissement de l'âge légal ni d'un droit ouvert à tous les sexagénaires. Cette possibilité vise les personnes ayant commencé très jeunes et conservé une activité soutenue. Le seuil correspond à l'équivalent de trois quarts d'un temps plein, mais il doit être atteint année par année. Avoir commencé à travailler à 18 ans ne suffit pas, à lui seul, à garantir un départ à 60 ans.

“Une porte de sortie pour les métiers pénibles.”

Le travail effectif est au cœur du dispositif. Certaines périodes sont toutefois admises : chômage temporaire, congé de maternité, de naissance, d'adoption ou pour parents d'accueil, mais aussi service militaire. En revanche, toutes les interruptions ne sont pas assimilées. Il

faut donc examiner la carrière précisément, sans confondre ces critères avec ceux des autres voies de pension anticipée.

Autre particularité : les cinq jours de réserve prévus par la réforme ne permettent pas de compléter une année insuffisante pour cette nouvelle voie. L'exception autorisant 104 jours pour la première année de carrière ne s'y applique pas non plus. Les 42 années doivent respecter le seuil spécifique.

■ Une idée d'abord liée aux métiers pénibles

Selon une source gouvernementale, l'intention était plus ciblée. “Au départ, la possibilité de partir à la pension à 60 ans

était une nouvelle porte de sortie imaginée pour les métiers pénibles. Les discussions au sein du gouvernement portaient sur la manière de récompenser les personnes qui avaient commencé à travailler tôt et exercé des métiers considérés comme pénibles.”

L'obstacle aurait été de définir les professions concernées. “Durant les négociations, il n'a jamais été possible d'établir une liste formelle permettant de distinguer ces métiers des autres”.

L'idée de reconnaître les carrières commencées tôt a survécu, mais le dispositif retenu repose sur la carrière, pas sur le métier. Un emploi moins pénible peut aussi ouvrir ce droit. À l'inverse, exercer une profession éprouvante ne suffit pas pour en bénéficier. Une ouverture réelle, donc, mais nullement

Thibaut Van Hoof



■ Dès le 1er janvier, 42 années de carrière pourront suffire.

© WWW.PEOPLEIMAGES.COM/ADOBE STOCK

Du neuf à venir sur Mypension

Le portail se reconstruit par étapes, avec des infos complémentaires pour les plus de 60 ans.

Depuis le 8 juin, certaines estimations ont disparu de mypension.be pour intégrer la réforme. Mais le site reste utilisable : date légale, pension complémentaire, documents et demande de pension restent accessibles. Ceux qui pouvaient déjà partir avant 2027 conservent leurs informations. Le calendrier du SFP avait fixé la date du 6 juillet pour le retour de la première date possible pour les 60 ans et plus. Le calcul applique les règles prévues pour 2027. Des dossiers restent toutefois sans estimation, notamment lorsque des données manquent. La généralisation à tous est annoncée pour l'automne 2026.

Sous “Planifier ma pension”, la page “Que signifie la réforme pour moi ?” rassemble les informations personnelles disponibles. Des compteurs indiquent si les conditions de travail pour éviter le malus ou obtenir un bonus sont remplies. Mais ils ne prouvent pas, à eux seuls, un droit au départ anticipé.

Et les prochaines étapes ? Le SFP annonce la première date sans malus pour fin 2026, les montants recalculés au second semestre 2027 et le retour des simulations pour fin 2027. Rappelons qu'une estimation reste évolutive. Ainsi le calcul prolonge la dernière situation de travail connue. Un changement de travail ou l'ajout de données de carrière peut donc déplacer la date affichée.

T.VH

“Nous avons voulu reconnaître les longues carrières”

Le ministre des Pensions défend un départ lié au parcours de travail, tout en assumant l'objectif de prolonger la vie active.

On le sait, la réforme des pensions ne profitera pas à tout le monde. Mais tout le monde n'en sera pas victime et

certains pourront partir un peu plus tôt que prévu. Mais comment permettre à certains de partir plus tôt tout en demandant aux Belges de travailler plus longtemps? Le ministre des Pensions, Jan Jambon (N-VA), rappelle deux objectifs complémentaires de la réforme qu'il porte au fédéral. “Notre objectif est bien sûr d'augmenter progressivement l'âge effectif de départ. C'est indispensable si nous voulons conti-

nuer à financer correctement nos pensions pour les générations qui viennent.”

Le ministre insiste toutefois sur les différences de parcours. “Mais cela ne signifie pas que tout le monde doit travailler jusqu'au même âge, quelles que soient les années déjà prestées. Nous avons précisé: nous voulons reconnaître les longues carrières.”

“Quelqu'un qui a commencé à tra-

vailler à 18 ans et qui, pendant 42 années, a travaillé au moins l'équivalent de trois quarts d'un temps plein a déjà énormément contribué à notre société. C'est pourquoi la réforme lui permet, sous les conditions prévues, de partir à la pension dès 60 ans.”

L'autre levier de la réforme est le bonus. “Celui qui peut et veut travailler plus longtemps doit également y être encouragé”, résume-t-il.

T.VH



■ Les tarifs des Tec seront en forte hausse l'an prochain. Jusqu'à 32 fois plus chers pour les 18-24 ans. © P. LABEYE

Abonnements Tec : des tarifs en forte hausse

MOBILITÉ

Les 18-24 ans devront payer 384 € par an contre 12 € en 2026. D'autres devront payer 25 % de plus qu'avant.

Après une première hausse de ses tarifs en février dernier, le groupe Letec procédera à une deuxième augmentation tarifaire, au 1er février prochain. Cette fois principalement axée sur les abonnements. "Assurer un service de transport public de qualité suppose de garantir la fiabilité et la performance du réseau, d'adapter l'offre aux besoins de mobilité, d'améliorer continuellement l'expérience des voyageurs et de préparer les évolutions nécessaires du réseau, notamment en matière d'accessibilité, de digitalisation et de décarbonation, justifie la direction du groupe. Pour remplir durablement ces missions, Letec doit donc disposer de moyens financiers suffisants à son fonctionnement et à son développement."

Les abonnements quasi gratuits à 12 € destinés aux 18-24 ans, aux 65 + et aux BIM seront supprimés. Et les tarifs annuels des abonnements seront revus à la hausse. Pas qu'un peu. Les 26-64 ans devront ainsi payer 890 € pour un abonnement annuel

permettant de voyager sur tous le réseau des Tec, contre 710 € actuellement. Soit une hausse du tarif de 25% du tarif. Pour ceux qui bénéficient du tarif réduit, le même abonnement passera de 568 € à 712 €.

Face à ces hausses, le groupe Ecolo s'est dit choqué, estimant qu'en "pleine crise des prix de l'énergie, Engagés et MR font exploser les prix du transport en commun en Wallonie!"

Ecolo déplore particulièrement le traitement réservé aux 12-24 ans qui bénéficiaient jusqu'ici d'un tarif annuel à 12 € et qui passera désormais à 384 €. "Ces augmentations, jusqu'à plus de 30 fois plus cher, sont proprement invraisemblables et désespérantes!", tonne Stéphane Hazée, chef de groupe Ecolo au Parlement de Wallonie. Les jeunes de 18 à 24 ans sont manifestement, plus encore que les autres, la cible systématique du gouvernement, notamment après les hausses sans précédent du minerval dans l'enseignement supérieur ou les attaques dans les allocations familiales."

Y. N.

Union sacrée, féminine et historique contre les violences sexuelles

MONS

Des représentantes des différents partis politiques s'unissent pour demander Centre de Prise en charge des Violences Sexuelles.

Pas la même couleur, mais la même revendication. Ce jeudi matin à Mons, Marie Meunier (PS), François Colinia (MR), Pascale Grandjean (Engagés), Céline De Bruyn (PTB) et Charlotte Dejaer (Ecolo) ont uni leur voix lors d'une conférence de presse afin de réclamer un Centre de Prise en charge des Violences Sexuelles (CPVS) dans la Cité du Doudou. De mémoire de Montois, une telle union sacrée est historique. C'est que l'enjeu est de taille !

Les CPVS proposent, en un même lieu, un accompagnement médical, psychologique et judiciaire aux victimes de violences sexuelles. Ils ont commencé à voir le jour dans la foulée de la Convention d'Istanbul, le traité européen visant à prévenir et combattre les violences faites aux femmes et les violences domestiques. Traité ratifié par la Belgique en 2016. Le pays compte aujourd'hui dix CPVS. Trois nouveaux sont sur les rails, dont un à Tournai. Mais rien à Mons...

"On travaillait sur ce projet en partenariat avec Helora depuis une dizaine d'années. Un CPVS avait finalement été

annoncé à Mons lors de la précédente législature par la Secrétaire à l'Égalité des Chances, Marie-Colline Leroy. Le dossier a ensuite été repris par le ministre fédéral de la Santé. Et il a été décidé que le CPVS passerait de Mons à Tournai", rappelle Marie Meunier. "Dans l'absolu, la création d'un nouveau CPVS est une bonne nouvelle. Mais ce transfert est une mauvaise nouvelle pour les 260 000 habitants du bassin de Mons-Borinage qui, en cas d'agression sexuelle, devraient se déplacer à Charleroi ou Tournai pour accéder à une prise en charge spécialisée." Pas évident. D'autant plus qu'"à Mons, 30% des ménages montois n'ont pas de voiture", ajoute Charlotte Dejaer.

Le projet a pourtant toute sa place dans la Cité du Doudou. "En Belgique, 12 viols sont signalés par jour. La moyenne d'âge des victimes est de 23 ans. Or, Mons est une ville universitaire qui compte près de 20 000 étudiants", relève Françoise Colinia. Dès lors, un CPVS, ce n'est claire-



■ Ecolo, PTB, PS, Engagés et MR sur la même longueur d'ondes pour le CPVS montois. © D.H.

ment pas du luxe. "40% des victimes de violences sexuelles vont porter plainte", enchaîne Pascale Grandjean. "Il est important d'avoir une structure adaptée comme un CPVS où l'on peut être examinée, bénéficier d'un soutien psychologique et d'un suivi tant médical que judiciaire."

En 2025, quelque 5 000 victimes ont été prises en charge par les CPVS en Belgique. 60% d'entre elles ont déposé plainte. "Au-delà des partis politiques, cette revendication d'un CPVS montois

est aussi portée par de nombreux citoyens et associations. Le problème est que la loi limite le nombre de CPVS par arrondissement judiciaire. Nous demandons de revoir cette limitation", plaide Céline De Bruyn. Charlotte Dejaer apporte une preuve supplémentaire de l'intérêt porté au projet. Lors d'un travail d'écriture dans les écoles montoises, un grand nombre d'élèves ont traité du thème des violences sexuelles. Avec parfois des témoignages. "Il y a un accompagnement dans ces cas-là évidemment, mais avec un CPVS, nous aurions pu les orienter directement vers une structure adaptée."

L'infrastructure, elle, est déjà toute trouvée. Le poste médical de la rue de Valenciennes dispose de la place nécessaire. Il a en outre l'avantage d'être situé juste à côté du CHU Kennedy et d'avoir une entrée qui pourrait être réservée exclusivement aux victimes. Seuls quelques aménagements seraient nécessaires.

Aussi, alors que le gouvernement fédéral est en conclave budgétaire, les représentantes politiques montoises profitent de l'occasion pour appeler à la création de ce CPVS. Une demande appuyée par le chef de la police locale.

Grégoire Lallieu

En Belgique, 12 viols sont signalés par jour. La moyenne d'âge des victimes est de 23 ans.

La réforme du chômage va coûter cher au CPAS

LA LOUVIÈRE

Après la dernière vague d'exclus, le président du CPAS a sorti sa calculette. L'impact de la réforme dépasse les prévisions du fédéral.

Ca commence à chiffrer. Après une nouvelle vague d'exclusions du chômage en juillet, le président du CPAS de La Louvière, Pascal Leroy, a sorti la calculette. Si la tendance observée lors des trois premières vagues se confirme, la réforme fédérale pourrait coûter plus de 8,7 millions d'euros sur fonds propres au CPAS louviérois d'ici 2029. Avec, ensuite, plus de 3,2 millions d'euros supplémentaires par an.

En juillet 2025, l'ONEM avait annoncé 2 582 exclusions à La Louvière. Le CPAS avait estimé qu'environ 1 601 personnes se tourneraient vers ses services. Après les trois premières vagues, entre janvier et avril 2026, les chiffres sont parlants: sur 1 807 personnes exclues, 1 425 ont sollicité le CPAS. Soit 76%.

Le chiffre est très éloigné de l'hypothèse retenue par le gouvernement fédéral.

Celle-ci reposait sur le fameux scénario des "trois tiers": un tiers des personnes exclues devait retrouver un emploi, un tiers se tourner vers le CPAS et le dernier tiers ne plus bénéficier ni du chômage ni du revenu d'intégration.

À La Louvière, ce n'est donc pas un tiers qui a franchi la porte du CPAS, mais plus des trois quarts. Et 1 077 personnes ont finalement obtenu un revenu d'intégration sociale (RIS), soit 58% des exclus des trois premières vagues. "Nous sommes donc bien loin des 33% annoncés initialement", résume Pascal Leroy.

Derrière ces nouveaux bénéficiaires, il y a la facture. Parmi les 1 077 RIS accordés, 900 dossiers sont financés à 100% par le fédéral et 177 à hauteur de 70%. En 2026, le financement fédéral à 100% rend encore l'opération neutre pour le CPAS. Mais la prise en charge diminuera ensuite: 90% en 2027, 80% en 2028 et 75% à partir de 2029.

La suite s'annonce d'autant plus lourde que trois nouvelles vagues sont encore prévues jusqu'en juin 2027. Le Forem a transmis au CPAS le chiffre de 715 personnes concernées. Sur la base des premières vagues, La Louvière s'at-

tend à devoir accorder encore 443 RIS.

Le CPAS évoque aussi 350 à 400 dossiers examinés chaque semaine et une complexification des situations. Quatorze agents ont déjà été mobilisés au plus fort de la réforme.

Pour Pascal Leroy, le CPAS ne pourra pas absorber durablement cette nouvelle charge. "C'est la dotation communale annuelle qui devra compenser cette charge reportée de l'Autorité supérieure", prévient le président. Or, on connaît la situation des comptes de la Ville de La Louvière...

Grégoire Lallieu



LA LOUVIÈRE – SOIGNIES



Damien, administrateur délégué de Deberghes & Fils. © Montage Sudinfo

Face au prix élevé du mazout, ce distributeur accepte de livrer à partir de 300 litres

Avec la crise et un mazout qui reste cher, remplir sa cuve devient difficile pour certains ménages. Damien, administrateur délégué de Deberghes & Fils, notamment installé à Soignies et Maurage, mais également dans la région de Mons-Borinage et à Tournai, constate le phénomène depuis plusieurs mois et adapte ses livraisons durant quinze jours.

AUDREY CADOR

Les tensions au Moyen-Orient perturbent actuellement le marché pétrolier et contribuent à maintenir le prix du mazout à un niveau élevé en Belgique. Chez Deberghes & Fils, situé notamment à Maurage et Soignies, les appels se répètent. Des clients demandent le cours du mazout, réfléchissent, puis renoncent faute d'un budget suffisant. « On a des gens qui téléphonent toutes les semaines depuis plusieurs mois pour savoir le prix actuel. Malheureusement, ils n'ont pas les moyens d'acheter », témoigne Damien, administrateur délégué.

Pour tenter de répondre à ces difficultés, l'entreprise accepte, du 1er au 15 octobre, de livrer à partir de 300 litres au lieu des 500 litres habituellement nécessaires. L'objectif est de réduire la somme à déboursier en une fois. « On fait un effort pour que les gens puissent avoir un peu

de chauffage pour démarrer l'hiver » nous confie-t-il.

DES ACHATS REPORTÉS PENDANT L'ÉTÉ

Les quantités écoulées ces derniers mois sont loin de celles attendues. Damien en tire une conséquence à l'approche de la mauvaise saison. « Les cuves sont vides chez beaucoup de personnes. » Il estime toutefois que les difficultés financières n'expliquent pas toutes les situations et regrette que certains n'aient pas anticipé cette dépense.

”

**Les cuves sont vides chez
beaucoup de personnes »**

Damien

DEBERGHES & FILS

« Il y en a plein qui n'ont pas essayé de provisionner 100 euros tous les mois sur un compte. C'est la cigale et la fourmi, c'est la fable qui se répète. »

Les 300 litres constituent dès lors une solution d'appoint. Cette quantité ne permettra pas de traverser l'hiver, mais peut offrir un délai supplémentaire avant de devoir remettre du combustible. « Ça me permet d'aller jusqu'au mois suivant », résume l'administrateur délégué.

Cette souplesse n'est possible qu'en raison d'un carnet de commandes actuellement moins chargé. Chaque passage mobilise pratiquement autant de temps, quelle que soit la quantité pompée, et les trajets supplémentaires augmentent le kilométrage. Or, Deberghes & Fils ne dispose que de quatre camions et réalise deux à trois livraisons par heure.

« ON S'ATTEND À NE PLUS SAVOIR SUIVRE »

Le véritable test arrivera donc avec la chute des températures. Si de nombreux foyers sollicitent simultanément un remplissage, les capacités logistiques risquent d'être rapidement atteintes. « Quand il y aura les premiers froids, tout le monde va commander en même temps. On s'attend à ne plus savoir suivre. » Après le 15 octobre, aucune décision n'est encore prise. La météo, la charge de travail et l'évolution des tarifs détermineront la suite. Une baisse des prix pourrait notamment rendre l'initiative moins nécessaire. « C'est un essai. On va voir ce que ça va donner au bout de quinze jours, mais on sait qu'on ne pourra pas tenir tout l'hiver » conclut Damien.

Ce vendredi, une commande de 300 litres représente 519 euros. Un montant donné à titre ponctuel puisque le tarif évolue quotidiennement. ■

« C'EST NOUS OU **CHATGP** ! » : LA COLÈRE DES ENSEIGNANTS PREND DE L'AMPLEUR À BRAINE

Une nouvelle heure d'arrêt de travail a été observée ce jeudi dans plusieurs écoles de Braine-le-Comte. Depuis ce lundi, le mouvement prend de l'ampleur et les enseignants espèrent désormais faire tache d'huile.

ARNAUD DUJARDIN

« C'est nous ou ChatGPT, choisissez ! », « Le savoir est en larmes », « Jetez les réformes, pas l'école », « Prof à jeter », « Plus d'heures, moins de beurre »... Les slogans donnent le ton devant les deux instituts brainois. Les mines sont tristes, la colère palpable et chacun des enseignants rassemblés rue de la Poste, devant leur établissement, semble en avoir gros sur le cœur. Mais la mobilisation se déroule dans le calme, sans heurt.

Ce jeudi après-midi, les enseignants se sont une nouvelle fois rassemblés devant l'Institut Notre-Dame de Bonne-Espérance et l'Institut Saint-Gabriel à Braine-le-Comte. Depuis lundi, ils observent quotidiennement une heure d'arrêt de travail pour exprimer leur ras-le-bol. Le mouvement a pris forme



Grogne des profs ce jeudi à l'INDBE. © D.R.

début de semaine. À Saint-Gabriel, une vingtaine de professeurs avaient décidé lundi de durcir leur mobilisation après avoir découvert des changements sur leur fiche de salaire. Ils y ont constaté un salaire brut affiché inférieur au salaire brut ordinaire et regrettent de ne pas avoir été avertis au préalable. Un dérapage de communication et une source d'incompréhension supplémentaire pour le monde enseignant.

Après un premier débrayage lundi, les arrêts de travail se sont poursuivis mardi et mercredi. Ce jeudi, ils étaient une trentaine d'enseignants de Saint-Gabriel à participer au mouvement.

« ON NE SE SENT PAS ÉCOUTÉS »

Mais la mobilisation dépasse cet établissement. À l'Institut Notre-Dame de Bonne-Espérance, une cinquantaine d'enseignants de maternelle, pri-

maire et secondaire ont également observé un arrêt de travail d'une heure fixé à 14h40 ce jeudi.

« Cette heure d'arrêt exprime notre ras-le-bol général face aux différentes mesures du gouvernement et à la réforme de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles », explique Camille Vantomme, enseignante à l'Institut Notre-Dame de Bonne-Espérance et déléguée CSC. « Il n'y a pas que cette histoire de modification de fiche de salaire qui so-disant, d'après la ministre Glatigny, n'aura pas d'impact sur nos pensions. On ne se sent surtout pas écoutés. Il y a une nuance entre les explications médiatiques de la ministre et la réalité du terrain. »

L'enseignante pointe notamment les conséquences des deux heures de cours supplémentaires. « C'est l'épuisement pour les professeurs et nos élèves le ressentent, sans compter les classes surchargées. Avec ces heures supplémentaires, les professeurs se retrouvent aussi à plusieurs pour donner un même cours.

La ministre n'imagine pas l'organisation nécessaire, c'est carrément infernal ! »

UN APPEL AUX AUTRES ÉCOLES DE LA RÉGION

Les profs en colère ne comptent pas s'arrêter là. « Notre nombre s'agrandit jour après jour. Là on est un peu moins d'une centaine d'enseignants sur Braine-le-Comte, mais on espère que d'autres écoles de la commune, de Soignies et d'Écaussinnes nous rejoindront », poursuit Camille Vantomme. L'appel est donc lancé. Selon la déléguée CSC, des discussions sont déjà en cours avec les représentants syndicaux de plusieurs autres établissements. « Nous réclamons que la ministre Glatigny revoie sa copie ! » L'heure quotidienne d'arrêt de travail doit se poursuivre au moins jusqu'à ce vendredi. D'autres actions pourraient ensuite être organisées. Camille Vantomme n'exclut d'ailleurs pas des « actions choc » dès la semaine prochaine, en plus de la manifestation nationale déjà programmée. ■

ÉCAUSSINNES VA REDISTRIBUER SES 5.000 Gobelets réutilisables aux associations

Après dix ans de fonctionnement, Écaussinnes va progressivement mettre fin à son service de prêt de gobelets réutilisables. Son stock d'environ 5.000 exemplaires sera réparti entre les écoles, associations et organismes locaux qui en feront la demande, annonce le bourgmestre Sébastien Deschamps. Une solution qui ne convainc pas le groupe d'opposition Écolo.

LORE THOUVENIN

Depuis 2016, Écaussinnes prêtait à ses associations des gobelets réutilisables pour qu'elles puissent les utiliser durant leurs événements. « Le Collège communal a décidé de mettre fin au système et d'organiser la répartition des stocks », explique le bourgmestre Sébastien Deschamps (Ensemble).

Car il reste quelque 5.000 gobelets dans le giron communal. Les autorités prévoient de les redistribuer aux associations, mouvements de jeunesse, comités de quartier, écoles et autres organismes locaux qui en feront la demande. « Un appel sera lancé prochainement par l'intermédiaire des réseaux sociaux de la Commune et du bulletin communal. Les organismes in-

téressés pourront compléter un formulaire en ligne afin de préciser leurs besoins », précise Sébastien Deschamps. La Commune en conservera une partie pour ses propres activités, le reste étant partagé en fonction des demandes.

Cette réorganisation marque surtout la disparition progressive d'un service qui comprenait également le nettoyage des gobelets. Le marché public arrive à échéance le 28 février 2027 et ne sera pas renouvelé. Le dossier avait déjà suscité de francs débats politiques en juin dernier entre la majorité et le groupe Écolo. À l'époque, le groupe Ensemble avait précisé que « le maintien du système actuel implique un coût financier important pour la collectivité, dont un coût de 15.000 euros pour le nettoyage » et « une organisation

complexe, difficile à pérenniser dans sa forme actuelle. » Aujourd'hui, la majorité qualifie la redistribution comme « une solution plus durable ».

« UNE NOUVELLE CHARGE POUR LES ASSOCIATIONS »

La redistribution annoncée aujourd'hui ne convainc toujours pas Arnaud Guérard, chef de file du parti vert. « C'est une nouvelle charge qui s'ajoute aux associations. » Il détaille : « Si chacun se retrouve avec quelques centaines de gobelets, ce n'est pas assez pour gérer un événement. »

Selon lui, certaines structures devront donc se tourner vers des prestataires extérieurs, une difficulté qui pourrait davantage peser sur les plus petites. « On peut craindre le retour des gobelets qui jonchent



Sébastien Deschamps (Ensemble), bourgmestre d'Écaussinnes. © D.C/B.E.



le sol, comme on le voit dans d'autres villes, malgré l'interdiction... »

Arnaud Guérard regrette également la disparition du nettoyage, jusqu'ici confié à une entreprise de travail adapté de la région. Une dimension sociale qui s'ajoutait, selon lui, au soutien apporté au secteur associatif. Au bilan dressé en

octobre 2024, 364.239 gobelets avaient été prêtés gratuitement lors de 429 événements, soit plus d'un million de gobelets jetables évités.

« Heureusement qu'on ne jette pas les gobelets, mais le fait de les donner aux associations ne règlera pas tout, loin de là », conclut Arnaud Guérard. ■

La Province aide les foyers hennuyers à se protéger contre le radon, un gaz radioactif

Invisible et inodore, le radon peut s'accumuler dans les habitations. Du 1er octobre au 31 décembre, l'Action Radon permet aux Hainuyers de commander un détecteur pour 20 euros, analyse comprise.

Impossible de voir ou de sentir sa présence. Le radon est pourtant susceptible de s'accumuler à l'intérieur des habitations. Pour sensibiliser la population et encourager les particuliers à mesurer sa concentration chez eux, l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire (AFCN) organise, du 1er octobre au 31 décembre, l'Action Radon 2026.

« Le radon est un gaz radioactif naturel qui peut s'accumuler dans nos habitations sans que nous nous en rendions compte », rappelle la Province de Hainaut. Celle-ci précise qu'en cas d'exposition prolongée à une concentration élevée, ce gaz peut augmenter le risque de cancer du poumon. Et pour savoir s'il est présent chez soi, pas de raccourci possible. « Le seul moyen de savoir s'il y a du radon chez vous est de le mesurer », insiste la Province.



Le radon peut s'accumuler dans votre maison. © Illustration réalisée avec l'IA.

UN DÉTECTEUR INSTALLÉ PENDANT TROIS MOIS

Durant les trois mois de la campagne, les particuliers peuvent commander un détecteur pour 20 euros. Le prix comprend également l'analyse effectuée par les services de la Province de Hainaut.

Le fonctionnement est relativement simple. Une fois reçu, le détecteur doit être placé au rez-de-chaussée de l'habitation, dans la pièce la plus fréquentée. Il doit y rester durant trois mois. Au terme de cette période, il est renvoyé afin que les mesures puissent être analy-

attention particulière doit être portée aux habitations situées dans une zone à risque.

DES MESURES SI LE TAUX EST TROP ÉLEVÉ

Que se passe-t-il ensuite si l'analyse révèle une concentration importante? Selon les informations diffusées dans le cadre de la campagne, lorsque le taux dépasse 300 Bq/m³, un processus de remédiation est conseillé afin de réduire la concentration en radon dans l'habitation. « Mesurer est simple et peut contribuer à protéger votre santé et celle de votre famille », souligne encore la Province de Hainaut.

Les détecteurs peuvent être commandés entre le 1er octobre et le 31 décembre 2026. Les informations sur la campagne et les solutions à envisager lorsque le niveau mesuré est élevé sont disponibles sur actionradon.be ■

Ce gaz peut augmenter le risque de cancer du poumon

sées.

L'infographie diffusée dans le cadre de l'Action Radon rappelle également qu'une

Le Covid est de retour : Marc Van Ranst explique quand se faire vacciner

L'automne vient à peine de commencer que les premiers rhumes sont déjà bien présents. Et le Covid aussi ! Le virologue Marc Van Ranst, interrogé par HLN, conseille de ne pas trop tarder pour le vaccin contre le Covid, mais d'attendre encore un peu pour celui contre la grippe.

Avec le retour de l'automne, les virus respiratoires refont leur apparition. Et le Covid n'échappe pas à la règle. Selon le virologue Marc Van Ranst, le virus circule déjà activement en Belgique.

« Nous constatons, grâce aux mesures effectuées dans les

eaux usées, que le nombre de particules virales commence déjà à augmenter », explique-t-il. « Il y a donc certainement déjà des personnes qui souffrent actuellement d'un gros rhume provoqué par le Covid. »

Depuis ce début de campagne de vaccination, il est possible de recevoir son vaccin contre le Covid auprès de son médecin généraliste ou en pharmacie. Et pour ceux qui souhaitent se protéger, Marc Van Ranst conseille de ne pas trop attendre.

La situation n'a toutefois plus rien de comparable avec celle



Marc Van Ranst donne quelques conseils © BELGA

connue lors des premières vagues de la pandémie. « L'immunité au sein de notre société est désormais très élevée », rassure le virologue.

Pour le vaccin contre la grippe, en revanche, inutile de se précipiter. Marc Van Ranst recommande d'attendre au moins jusqu'à la

mi-octobre. « L'épidémie de grippe est un peu plus prévisible que celle du Covid et elle atteint généralement son pic en janvier ou février. »

Les personnes qui préfèrent recevoir les deux vaccins en même temps peuvent donc patienter jusqu'à la seconde moitié du mois d'octobre.

En résumé, le calendrier conseillé par le virologue diffère légèrement selon les deux virus : la vaccination contre le Covid peut déjà être envisagée dès maintenant, tandis qu'il préconise d'attendre la mi-octobre pour celle contre la grippe.

« S.O.S DIX MILLIARDS »

Un conclave ce week-end, mais toujours pas de nouvelle note

Les partenaires de la N-VA dans la coalition Arizona attendent la nouvelle note du Premier ministre ce vendredi. Premier week-end très important pour les négociations budgétaires au fédéral.

DIDIER SWYSEN

Le 13 octobre, le Premier ministre est attendu à la Chambre pour sa déclaration de politique générale. Pour respecter l'échéance, il devrait avoir conclu son accord budgétaire à dix milliards d'euros. Samedi, à dix jours de cette échéance, il a programmé la troisième vraie réunion de négociations entre

les cinq partenaires. Celle où l'on discutera de sa nouvelle note... Que les leaders gouvernementaux du MR, des Engagés, de Vooruit et du CD&V devraient recevoir ce vendredi.

« Autant dire que l'on aura peu de temps pour la décortiquer », peste-t-on déjà dans l'un ou l'autre parti. Rappelons que la première note de Bart De Wever avait été fortement malmenée ; certains jugeant qu'il y avait trop d'économies et d'autres, trop de taxes.

La réunion de samedi est prévue de 12h30 à 18h ; celle de dimanche commencera à

12h30 et durera jusqu'à... Aucune heure de fin n'est précisée, ce qui laisse penser que l'on pourrait aller au finish... Ce que l'entourage du Premier ministre présentait, il y a quelques jours déjà, comme une première tentative d'arriver à un accord. Un optimisme qui ne semble pas partagé par tous les partenaires.

En attendant, les conseillers sont sur le pont, les réunions entre les cabinets ministériels se succèdent à un bon rythme et les calembours chauffent. Si peu de choses fuient à ce stade, le Premier ministre a quand même confié qu'il s'attend à ce que le prochain as-

sainissement budgétaire se fasse principalement du côté des dépenses, notamment dans la sécurité sociale.

Voilà une affirmation qui fera plaisir au MR, qui privilégie les réductions des dépenses, mais éveillera la vigilance des Engagés ou de Vooruit.

« ÉCHEC CRIMINEL »

« Au niveau fédéral, le poste de dépenses le plus important est la sécurité sociale », reprend le Premier ministre, qui cite 70 milliards d'euros pour les pensions et 40 milliards pour les soins de santé. « Ces dépenses augmentent bien plus vite que la croissance de



MM. De Wever et Bouchez veulent réduire les dépenses. © BELGA

l'économie. Une maîtrise, fût-ce de l'augmentation des dépenses, est primordiale. M. De Wever admet que l'exercice sera « extrêmement difficile », mais « échouer serait totalement criminel », conclut-il. ■

WC : L'HORECA ET LES COMMERCE INVITÉS À LES OUVRIR GRATUITEMENT AUX NON-CLIENTS

Une résolution a été votée en ce sens par le parlement wallon. Reste à voir si les cafés et les boutiques embrayeront...



FRANÇOISE
DE HALLEUX
Journaliste

Mettre le maximum de toilettes à la disposition du grand public et de manière gratuite : l'idée est belle, le projet ambitieux et l'intention généreuse, surtout pour les personnes qui, plus que d'autres, ont besoin de ces lieux. On pense aux 86.000 personnes en Belgique qui vivent avec la maladie de Crohn ou une rectocolite hémorragique, et à celles qui souffrent d'endométriose (une femme sur dix). Environ 60 % de ces personnes déclarent éviter certains lieux de vie, voire ne plus sortir du tout, faute d'accès à des WC.

Pour ces personnes et pour toutes les autres, le parlement wallon a donc adopté, à l'unanimité, une résolution visant à renforcer l'accès et la présence de toilettes publiques. Comment ? En ouvrant le plus largement possible les toilettes des bâtiments publics et en encourageant les partenariats volontaires avec les com-

merces et l'Horeca. La résolution, qui va déboucher sur une circulaire ministérielle, vise aussi à rendre les toilettes plus visibles, grâce à



“ Les pouvoirs publics devraient d'abord investir dans de nouvelles toilettes publiques avant de se tourner vers le privé et l'Horeca »

Linda Di Nizio
CHARGÉE DE COMMUNICATION HORECA
WALLONIE

leur référencement sur Google Maps et à la création d'un autocollant wallon identifiable. Vaste programme !

« Je suis très heureuse de ce

vote. C'est une bonne nouvelle pour toutes les personnes qui doivent encore aujourd'hui réfléchir à leurs déplacements en fonction de l'accès aux toilettes », se réjouit Sophie Fafchamps (Les Engagés), l'une des députées à l'initiative du texte.

HYGIÈNE, SÉCURITÉ, NETTOYAGE...

Reste à voir si les commerces, les restaurants et les cafés vont emboîter le pas. On parle bien d'une démarche volontaire de leur part. « Ce sont encore les indépendants qui devront payer le manque de gestion des villes ! », réagit Damien Baert, le gérant de deux cafés à Namur.

Et avec une subvention financière, serait-il prêt à rejouer le jeu, afin de rendre ses toilettes accessibles de manière permanente, aux personnes qui ne consomment pas ? « Le politique ne voit jamais à long terme ! Il serait plus judicieux d'investir cet argent dans la construction de nouvelles toilettes publiques », répond Damien Baert, qui reste sur ses gardes. « Cette



L'Horeca n'est pas favorable au projet wallon. © iStock

résolution parle d'un partenariat volontaire mais comme pour l'interdiction de fumer en terrasse, ils pourraient finir par rendre cela obligatoire ! »

Du côté de la Fédération Horeca Wallonie, on nous explique qu'actuellement, la Fédération recommande déjà à ses membres de permettre l'accès aux toilettes aux non-clients, s'ils souffrent d'une maladie et détiennent la carte Pass toilette. « Pour les autres personnes, il n'y a aucune obligation légale », indique Lin-

da Di Nizio, chargée de communication pour Horeca Wallonie. « Concernant cette nouvelle résolution prise par le parlement wallon, nous pensons que les pouvoirs publics devraient d'abord investir dans de nouvelles toilettes publiques sur les places publiques, avant de se tourner vers le privé et l'Horeca. Les coûts vont encore retomber sur les commerçants ! Avant toute entrée en vigueur, nous demandons aux autorités une concertation préalable avec le secteur. » ■

Votre précompte immobilier a augmenté : quel sera l'impact sur vos impôts ?

La hausse du précompte immobilier cet été inquiète certains propriétaires. Mais une facture plus élevée ne signifie pas automatiquement une déclaration fiscale plus salée... Mais attention : l'Arizona envisagerait de cibler les propriétaires de plusieurs biens immobiliers.



LAURENCE
PIRET

Journaliste

C'est la crainte de nombreux propriétaires qui ont découvert leur précompte immobilier 2026. Dans plusieurs communes, les centimes additionnels ont augmenté, en plus de l'indexation annuelle inévitable, faisant grimper le montant à payer. Mais cette hausse aura-t-elle des conséquences sur les impôts qui seront calculés en 2027, sur vos revenus de 2026 ?

d'avantage d'impôts lors de votre déclaration fiscale de 2027, portant sur vos revenus de 2026.

Dans cette déclaration à l'IPP, vous devrez renseigner le **revenu cadastral** des biens immobiliers qui ne constituent pas votre habitation propre. Il peut s'agir d'une résidence secondaire, d'un appartement à la mer ou de plusieurs autres biens immobiliers mis en location par exemple. Le revenu cadastral de votre habitation propre, lui, ne doit pas être déclaré.

Pour les autres biens, en revanche, vous devez mentionner le RC non indexé. Le fisc

cadastral indexé.

Selon nos informations, la mesure ciblerait notamment les propriétaires de patrimoines immobiliers plus importants, avec un seuil de plus de trois biens immobiliers. En augmentant le coefficient de majoration, le gouvernement ferait progresser la base imposable des revenus immobiliers. Les multipropriétaires seraient donc davantage taxés. Le niveau du nouveau coefficient et les modalités précises de la mesure doivent encore être définis.

DEUX IMPÔTS, DEUX MÉTHODES DE CALCUL

En fait, il faut distinguer le **précompte immobilier** de l'impôt des personnes physiques (IPP). Le premier est un impôt régional annuel lié à la détention d'un bien immobilier. En Wallonie, il est calculé sur la base du revenu cadastral (RC) indexé. Le taux régional de base est fixé à 1,25 %, auquel s'ajoutent les centimes additionnels de la province et de la commune. Ces derniers sont votés chaque année et peuvent donc évoluer.

C'est précisément ce qui explique la hausse de certains avertissements-extraits de rôle (AER) reçus cet été. Le revenu cadastral n'a pas nécessairement changé, mais les taux appliqués par les pouvoirs locaux ont pu augmenter. Résultat : le propriétaire paie davantage de précompte immobilier.

Mais cette hausse des centimes additionnels ne modifie pas, à elle seule, la base de calcul de l'impôt des personnes physiques. Autrement dit, une facture de précompte plus élevée cette année ne signifie pas automatiquement que vous paierez

applique ensuite l'indexation et une majoration de 40 % pour les immeubles bâtis. C'est ce montant indexé et majoré qui sert à calculer la base imposable de vos revenus immobiliers. Et plus cette base est élevée, plus l'impôt peut augmenter, en fonction de votre situation fiscale.

DU CHANGEMENT EN 2027 ?

Ce mécanisme pourrait toutefois évoluer. Dans le cadre des discussions budgétaires fédérales, l'Arizona envisage de modifier la fiscalité des résidences secondaires. La piste sur la table prévoit d'augmenter le coefficient de majoration appliqué au revenu

La piste sur la table de l'Arizona prévoit d'augmenter le coefficient de majoration appliqué au revenu cadastral indexé

La mesure pourrait également concerner les propriétaires de biens immobiliers situés à l'étranger. Ces logements sont toutefois déjà soumis à des règles spécifiques pour leur déclaration fiscale et le calcul de leur revenu cadastral en Belgique. La proposition doit encore être discutée et validée par les partenaires de la coalition lors des négociations budgétaires. ■



Les propriétaires ont constaté une hausse du précompte cet été. © Montage SI (iStock)

L'impact de l'inflation à 4,7 % : « À court terme, cela fera plus d'heureux que de malheureux, mais... »

L'économiste Etienne de Callataÿ nous aide à faire la part des choses, pointant l'effet négatif qui ne manquera pas de s'installer dans la durée.



DIDIER
SWYSEN

Journaliste

L'inflation a encore augmenté en septembre : 4,7 % contre 4 % en août, selon une estimation du SPF Économie et la barre des 5 % n'est sans doute plus qu'une question de semaines. Cela signifie que la hausse du coût de la vie a triplé chez nous depuis février ; c'était évidemment avant la guerre entre les États-Unis, Israël et l'Iran, lorsque l'inflation affichait un taux de 1,5 %.

FORTE HAUSSE

Une guerre qui a provoqué une forte hausse des prix des carburants. Les prix de l'énergie sont le moteur de l'inflation et l'inflation annuelle sera plus élevée que prévu : le Bureau du Plan la place à 3,6 % cette année et à 3,4 % en 2027.

La hausse se marquera dans l'indexation automatique des salaires, des pensions ou des allocations sociales. Pour de nombreux salariés, cela se ressentira sur leur fiche de paie en

janvier, mais le plafonnement de l'indexation qu'ils subiront alors limitera le phénomène. Pour les fonctionnaires, les pensionnés et les allocataires, qui viennent de subir une indexation plafonnée en septembre, l'indice pivot devrait à nouveau être dépassé en décembre, ce qui entraînera, trois mois plus tard, une nouvelle hausse de 2 % de ce qu'ils gagnent ou reçoivent chaque mois. Le dépassement suivant aurait lieu en juillet 2027.

Quand les prix de l'énergie sont le moteur de l'inflation, elle peut avoir un caractère injuste car tout le monde ne consomme pas la même proportion d'énergie

L'inflation est-elle finalement une si mauvaise chose pour les Belges ? Une réponse négative est à nuancer. Le moteur de l'inflation étant les prix du carburant et de l'énergie, c'est bien sûr une hausse dont les citoyens se passeraient volontiers. Au rayon des mauvaises



Les prix de l'alimentaire n'ont pas tellement augmenté en un an... Mais cela sera peut-être pire l'an prochain. © Montage SI

nouvelles, il y a aussi la hausse des taux pour qui contracte un emprunt hypothécaire ou la perte de valeur de ses économies pour qui choisit l'épargne prudente dont le taux est sensiblement inférieur à l'inflation. « Il y a, bien sûr, un décalage entre la hausse des prix des biens et l'indexation automatique, un décalage qui dépend des conventions collectives », note l'économiste Etienne de Callataÿ (Orcadia). « Mais il y a aussi la hausse du pouvoir d'achat. Si vous avez déjà un emprunt à taux fixe, cela vous fera plus de pouvoir d'achat pour un remboursement inchangé. »

SMARTPHONES MOINS CHERS

L'économiste indique aussi qu'il y a sans doute moyen de trouver des produits dont le prix « résiste » à l'inflation. Les

prix de l'alimentation n'ont pas tant évolué en un an... Mais cela risque de changer l'an prochain. Des biens ont vu leur prix diminuer, les smartphones, par exemple. Ces dernières années, le pouvoir d'achat des ménages a globalement augmenté chez nous, grâce surtout à une forte croissance économique au fil des décennies.

Le problème de l'inflation, c'est sa perception négative et asymétrique, reprend l'expert : « On a l'impression que l'on perd du pouvoir d'achat, surtout avec le prix des carburants, mais le prix d'une série de produits évolue plus favorablement avec les années : on achète aujourd'hui un bien meilleur frigo et moins cher par rapport à il y a dix ans. » Cela dit, il ne faut pas perdre de vue « qu'à court terme, cela fe-

ra plus d'heureux que de malheureux, mais l'effet négatif s'installera dans la durée. Prenez la norme salariale : ce que vous recevez avec l'indexation automatique, vous ne le recevrez pas via la hausse des salaires », explique M. de Callataÿ. Il enchaîne : « Quand les prix de l'énergie sont le moteur de l'inflation, elle peut avoir un caractère injuste car tout le monde ne consomme pas la même proportion d'énergie et les personnes qui ont de hauts revenus y consacrent une part moins grande de pouvoir d'achat (...) Comme l'énergie nous vient de l'étranger et qu'elle coûte plus cher, cela provoque un appauvrissement collectif. »

Si les citoyens peuvent donc s'y retrouver, ce n'est pas forcément le cas des entreprises ou de l'État... ■

UNE NOUVELLE MÉTHODE DE PAIEMENT SÉCURISÉ DÉBARQUE

Mastercard lance Click to Pay en Belgique. Le système doit permettre de payer en ligne sans saisir à répétition son numéro de carte, sa date d'expiration et son code de sécurité. Explications.



GUILLAUME PAVONCELLI
Journaliste

Vous commandez régulièrement sur internet ?

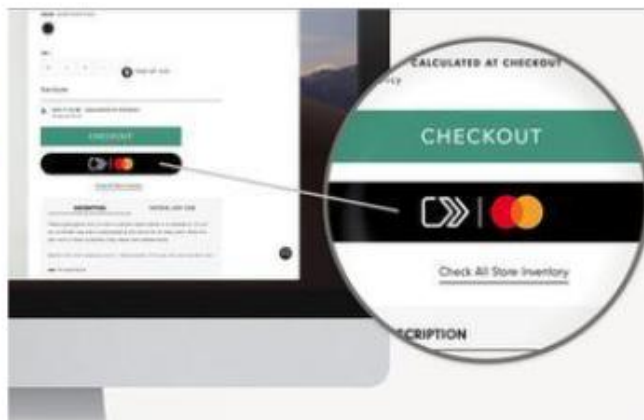
Une nouvelle solution de paiement arrive en Belgique et pourrait vous faire gagner quelques précieuses secondes à chaque achat. Mastercard lance ce jeudi Click to Pay, un système qui permet de payer en ligne avec une carte enregistrée, sans devoir saisir à chaque fois toutes ses données. Le service est déjà disponible auprès de plusieurs banques et chez des centaines de commerçants en ligne. Mais concrètement,

comment ça fonctionne ?

1. Une carte enregistrée une seule fois.

Une fois inscrit, le titulaire d'une carte éligible peut l'utiliser chez les commerçants participants. Lors du paiement, il suffit de rechercher l'icône Click to Pay.

L'objectif est donc de ne plus devoir recopier systématiquement le numéro de sa carte, sa date d'expiration et son code de sécurité.



Le nouveau système permet un gain de temps. © D.R.

2. Un service qui fonctionne sur plusieurs appareils. Click to Pay est conçu pour permettre de retrouver son moyen de paiement sur différents appareils et navigateurs, auprès des commerçants participants. Le service est notamment disponible en Belgique avec Argenta, Belfius, ING, KBC, CBC et KBC Brussels. Beobank, BNP Paribas Fortis et Deutsche Bank doivent suivre prochainement.

3. Les données de carte ne sont pas directement transmises. Mastercard indique utiliser la tokenisation. Concrètement, au lieu de communiquer le véritable numéro de carte au commerçant lors du paiement, le système utilise un identifiant numérique unique. L'objectif est de limiter l'exposition des données de paiement tout en simplifiant la transaction.

4. Déjà disponible chez plusieurs enseignes. Click to Pay

peut notamment être utilisé chez MediaMarkt, Brussels Airlines, Takeaway.com, Coolblue, Newpharma, Medi-Market, Le Pain Quotidien, Lab9, Qatar Airways et Thai Café, indique Mastercard. Le service est également appelé à se développer progressivement chez d'autres commerçants.

”

« L'objectif est de limiter l'exposition des données de paiement tout en simplifiant la transaction »

Mastercard inscrit ce lancement dans son objectif d'atteindre 100 % de transactions e-commerce tokenisées en Europe d'ici 2030. Le groupe mise également sur le développement des passkeys biométriques, comme l'empreinte digitale ou la reconnaissance faciale, pour confirmer l'identité lors des paiements. ■

Plusieurs cadres de Soignies incertains

Malgré les pépins physiques qui touchent plusieurs cadres, les Carriers abordent sereinement leur déplacement de ce dimanche à La Hulpe. Les Sonégiens seront largement favoris face à une formation toujours à la recherche de sa première victoire de la saison.

ROMAIN SCHREVEVS

Après deux premiers succès encourageants, les Sonégiens se déplaceront dimanche à La Hulpe. Sur le papier, l'affiche semble largement à leur portée, mais le terrain pourrait compliquer leur tâche : « Nous sommes dans une meilleure dynamique qu'eux. Ils ont perdu quelques joueurs et pas mal

de gars de leur effectif se focalisent plutôt sur le rugby à sept. Je pense tout de même que ça va être plus compliqué de mettre notre jeu en place. À La Hulpe, le terrain est très petit et pas forcément de très bonne qualité. Il faudra peut-être adapter notre manière de jouer, mais c'est ce qu'on devra de toute façon faire contre d'autres équipes durant l'année », explique l'arrière sonégien Basile Dascotte.

« NOTRE BUT, C'EST LE TOP 2 »

Plusieurs cadres sonégiens pourraient manquer à l'appel dimanche. Valéry Dullieu, Isaac Montois et An-



Basile Dascotte et Soignies comptent bien enchaîner. © C.F.

toine Vegis sont en effet tous les trois incertains. Des absences qui ne semblent toutefois pas inquiéter outre mesure Basile Dascotte : « On devra sûrement

faire sans eux, mais on a un effectif et un banc assez importants pour faire face à ces absences. Ça permet aussi au staff de construire le groupe en donnant du temps de jeu aux nouveaux arrivants. » ■

Bien lancés dans le championnat, les hommes de Bertrand Billi ont déjà en ligne de mire leur premier gros choc de la saison, face au Kituro, le 18 octobre : « Il sera très important pour nous jauger sur notre début d'année. Leur équipe s'est bien renforcée et fait un très bon début de championnat aussi. Notre but cette saison, c'est le top 2. On ne s'en cache pas. On a le potentiel pour le faire. » ■

LE SOIR

Pétrole : les volumes remontent, les tensions sur les carburants persistent

Les exportations pétrolières en provenance du golfe Persique reprennent progressivement. Mais la persistance des tensions géopolitiques et le recul des exportations de produits raffinés entretiennent la pression sur les prix des carburants.

C ompliqué de trouver une direction claire sur les marchés pétroliers en cette fin de semaine. Hier, le Brent de la mer du Nord gagnait 2,5 % juste au-dessus de la barre des 100 dollars. Mais il s'agissait du premier jour de cotation pour le baril pour livraison en décembre. Pour son dernier jour de cotation, le baril livrable en novembre s'affichait lui à 103,5 dollars mercredi. Vu sous cet angle, c'est à une baisse de 3 % du baril de référence que l'on a assisté hier. Une « subtilité » qui reflète surtout l'incertitude dans laquelle le marché affronte chaque nouvelle journée de cotation.

Au rayon des « bonnes » nouvelles, il y a ces estimations des volumes de brut et de produits pétroliers qui transitent par le détroit d'Ormuz, pourtant supposément bloqué par l'Iran. Selon la banque américaine Morgan Stanley, 13 millions de barils sortiraient quotidiennement du golfe Persique par cette voie maritime. Si on y ajoute 4,5 mbj exportés par l'Arabie via le terminal de Yanbu sur la mer Rouge – le royaume wahhabite a remis en service l'oléoduc Est-Ouest endommagé par une attaque de miliciens irakiens chiites –, on n'est plus tellement loin des niveaux d'avant le déclenchement de la guerre entre les Etats-Unis et l'Iran. Selon des chiffres de Goldman Sachs, autre banque américaine citée par l'agence Reuters, ces exportations auraient même atteint 23,3 mbj la semaine dernière, soit un niveau équivalent à la moyenne de l'an-

née 2025.

Le bout du tunnel ? « Pas si vite. Les exportations totales de brut du Moyen-Orient sont effectivement en train de se redresser, mais cela ne signifie pas que le marché pétrolier soit revenu à une quelconque forme de "normalité" », a expliqué Kim Fustier, analyste de la banque britannique HSBC à l'Agence France Presse. D'autant que sur le front diplomatique, les discussions semblent toujours encaimées.

Menaces iraniennes

C'est au contraire l'option d'une reprise des hostilités – que les Iraniens menacent d'élargir au-delà du front moyen-oriental – qui a refait surface ces dernières heures.

Autre élément de nature à refroidir les enthousiasmes, toujours selon les calculs des banques américaines, les exportations de produits raffinés (diesel, kérosène, essence) depuis les pays du golfe Persique seraient, elles, toujours inférieures de moitié à ce qu'elles étaient avant la guerre. Ajoutez-y l'interdiction des exportations de diesel mise en place par la Russie, dont les raffineries sont sous le feu ukrainien. Vous comprendrez pourquoi le marché des carburants et combustibles est dans un état de tension jamais vu, comme en témoignent les prix records du litre de diesel ou de mazout de chauffage.

Et c'était sans compter sur les conséquences en cascade du blocus des ports de la République islamique mis en place par l'US Navy. Privées du pétrole iranien, les raffineries chinoises ont sus-



La situation reste considérablement bloquée dans le détroit d'Ormuz, même si selon la banque américaine Morgan Stanley, 13 millions de barils sortent quotidiennement du golfe Persique. © PHOTO NEWS.

pendu leurs exportations de produits raffinés en dehors de Hong Kong et de Macao pour le mois d'octobre. Le signe de possibles difficultés d'approvisionnement sur le marché intérieur chinois. Cette suspension des ventes va se traduire par une concurrence exacerbée entre les acheteurs pour mettre la main sur les volumes disponibles sur le marché. Dans ces conditions, la perspective d'une baisse des prix semble plus lointaine que jamais, au grand dam des consommateurs qui voient en outre arriver la saison froide.

Le numérique exclut toujours les plus fragiles

La Belgique n'a jamais été aussi connectée. Pourtant, selon le Baromètre de l'inclusion numérique, quatre Belges sur dix restent encore en situation de vulnérabilité face aux services digitaux. De quoi plomber davantage leur accès aux droits essentiels.

PHILIPPE LALOUX

Aujourd'hui, 95 % des Belges disposent d'une connexion internet à domicile. Le problème n'est donc pas l'accès, mais l'usage : quatre Belges sur dix, âgés de 16 à 74 ans, sont en situation de vulnérabilité numérique. Le chiffre grimpe à plus de 80 % pour les personnes âgées de 75 à 89 ans. La quatrième édition du Baromètre de l'inclusion numérique, publié par la Fondation Roi Baudouin avec l'appui des chercheurs de l'UCLouvain et de l'UGent, traduit une fois de plus ce paradoxe : si la Belgique est de plus en plus connectée, une bonne partie de ses citoyens reste déconnectée des services (publics ou privés) en ligne.

Ce rapport appuie très clairement les motivations de la plainte déposée contre l'Etat belge, pas plus tard que ce lundi, par trois ONG internationales, soutenues par 50 associations et Unia. Experts académiques et de terrain soulignent que ces inégalités numériques entravent l'accès aux droits les plus essentiels des plus vulnérables, renforçant ainsi les inégalités sociales dont ils sont les premiers à souffrir. « Les inégalités sociales numériques ne disparaissent pas, elles se déplacent », constate la Fondation Roi Baudouin. « Aujourd'hui, elles concernent moins l'accès aux technologies que la qualité des équipements et les conditions de leur accès, mais aussi la maîtrise de compétences critiques comme la sécurité en ligne, l'autonomie face aux services essentiels en ligne et, désormais, la capacité à s'approprier avec discernement de nouveaux outils comme l'intelligence artificielle. »

Des groupes déjà fragilisés

Le Baromètre fait clairement apparaître que les difficultés d'accès aux services essentiels en ligne (e-banking, e-administration, e-santé ou e-commerce) touchent plus fortement les groupes de la population déjà fragilisés : 81 % des 75-89 ans, 67 % des personnes peu diplômées, 56 % de celles déclarant un problème de santé ou une invalidité, 47 % des personnes de nationalité hors UE et 41 % des demandeurs d'emploi. « Pour ces derniers, la situation est d'autant plus préoccupante que la recherche d'un emploi exige désormais de nombreuses compétences numériques, de l'envoi d'un CV aux candidatures en ligne », souligne la Fondation.

Le non-usage d'internet (parfois par choix) provoque aussi un sentiment d'exclusion fort (24 %) ou très fort (32 %) pour une personne sur deux dans

Si la Belgique est de plus en plus connectée, une bonne partie de ses citoyens reste déconnectée des services (publics ou privés) en ligne.

© SYLVAIN CRASSET.

ce cas. Ce taux passe à 75 % chez les 75 à 89 ans et celles ayant de faibles revenus (62 %). Le rapport révèle également que les ménages modestes consacrent en moyenne 617 euros par an à internet. Soit un montant proche de celui des ménages plus aisés, malgré des revenus nettement inférieurs. Les familles monoparentales sont particulièrement concernées : 100 % sont connectées et dépensent en moyenne 841 euros par an pour internet.

Défiance à l'égard des institutions

Pourquoi, dans un monde où les technologies deviennent omniprésentes, peine-t-on autant à gommer les inégalités numériques ? « Parce que cet environnement numérique est en évolution constante et que l'acquisition et l'actualisation des compétences nécessaires supposent un apprentissage continu, tout au long de la vie », commente Périne Brotcorne, chercheuse à l'UCLouvain et coautrice du Baromètre. « Or, on confond souvent usage et apprentissage.

Pour apprendre, il faut être motivé et y trouver un intérêt. C'est un leurre de croire que le simple fait d'utiliser des outils numériques donne automatiquement envie de développer ses compétences. Beaucoup de ces usages sont imposés et suscitent davantage de frustration que d'envie d'apprendre. Les gens acquièrent donc surtout les compétences dont ils ont strictement besoin. On ne force pas quelqu'un à apprendre. »

De quoi, aussi, semer les germes de la défiance envers les institutions, s'inquiète la chercheuse : « La numérisation crée une forme de distance entre le citoyen et les institutions publiques, mais aussi un certain flou. On n'accède plus seulement au service public par un guichet : on passe aussi par toute une série d'intermédiaires, parfois privés ou associatifs, ou simplement par un proche. A force, le citoyen ne sait plus toujours très bien qui lui ouvre réellement ses droits : l'institution publique elle-même ou l'acteur qui l'aide à y accéder. »

aides « J'ai appris les copier-coller et à faire mon CV avec Copilot »



REPORTAGE

EMILE THOREAU

Le matin, Mario va chez Actiris. 57 ans, technicien de surface, il cherche du boulot. « Ils n'acceptent pas que je reste plus d'une heure et demie sur leurs ordinateurs, alors je viens ici. » Ici, c'est ce gros PC fixe, tournant sur Linux, installé au milieu d'une salle quelque part dans le contrebas de l'hôtel de ville de Saint-Gilles. Mario n'a pas internet chez lui.

Comme bien d'autres, il paye 3 euros par mois pour pouvoir utiliser les équipements de l'Atelier du web : une pièce commune parsemée de quelques tables, deux salles de formation et une trentaine de PC. C'est un Espace pu-

blic numérique (EPN), financé par la commune, il en existe partout en Belgique. Une permanence est tenue de 9 h à 17 h tous les jours, en plus d'ateliers et de formations. On y apprend comment installer une appli, payer un parking en ligne, changer un fond d'écran, etc. Le tout pour combattre cette fracture numérique qui augmente (lire par ailleurs).

Une fracture numérique ?

Au comptoir, une dame pointe son GSM à un employé, ils chuchotent, tentent de régler un problème d'identifiants. La force de l'endroit tient à ses équipes « super à l'écoute », explique Claudia, 62 ans, une habituée : « Je ne me considère pas comme larguée en

En 2025, l'Atelier du web à Saint-Gilles a accueilli quelque 5.000 personnes avec une équipe de trois temps pleins et six bénévoles.

© SYLVAIN CRASSET

numérique, mais ici on prend le temps de m'expliquer. J'ai appris les copier-coller, à retourner en arrière sur une page, j'ai même fait mon CV avec Copilot. »

Caractériser la fracture numérique n'est pas simple pour Véronique Guisen, responsable de l'EPN : « Tous les jours, des gens poussent la porte avec des problèmes que ceux nés avec internet ne pourraient imaginer. Pensions, banques, administratif, les enjeux évoluent au fil de la numérisation du monde mais la demande reste immense, on ne verra jamais la fin. » Aux permanences, les gens viennent pour gérer un changement de téléphone, faire un virement, ou encore enregistrer une photo envoyée par un enfant. Et puis il y a l'administratif : « Irisbox, MyActiris, MyGov, tout ce qui commence par "My", en général ça ne va pas », sourit la directrice. Derrière chacun de ces bugs, il y a des obstacles pour se déplacer, trouver un emploi, appeler un proche ou simplement payer ses courses.

Les publics sont aussi variés que les demandes : « On a des personnes très jeunes, - à l'aise avec un smartphone mais complètement démunies sur un PC -, de nombreuses femmes seules, et puis des personnes âgées bien sûr », liste Véronique Guisen. Elle témoigne tout de même d'une prédominance de profils plus précarisés que la moyenne. Sur l'année 2025, le centre a accueilli quelque 5.000 personnes avec une équipe de trois temps pleins et six bé-

névoles.

Pour la responsable de l'EPN, la fracture numérique, c'est avant tout un transfert de responsabilité : « Ce qui revient le plus, c'est la peur de mal faire, de faire des erreurs. Avant on n'aurait jamais pu reprocher à quelqu'un une déclaration d'impôts mal remplie. Avec la numérisation des entreprises et des services publics, on fait peser sur les particuliers un ensemble de microdécisions qui, avant, étaient assurées par des professionnels. »

Un rejet du tout au numérique

Dans un coin de la salle, Guillaume, 46 ans, télécharge des films - « légalement je vous rassure » - et réserve des places de musée. Chez lui, pas d'ordinateur pour éviter une « distraction permanente », lui qui trouve la numérisation de la société « honteuse » : « C'est comme s'il y avait un principe marqué dans la loi qui nous oblige à avoir un smartphone. »

A ses côtés, Fabienne est sur My-Minfin, elle remplit sa déclaration d'impôts, elle aussi n'a pas d'ordinateur chez elle : « Vous savez, moi je ne paye pas mes parkings parce qu'on ne peut plus le faire qu'avec une carte de banque ou une appli. Je suis contre cela par principe. On n'est pas obligé d'accepter passivement que ça se passe, c'est un droit de refuser la numérisation partout. »

Letec fait flamber les prix de ses abonnements

Sommé par le gouvernement wallon d'aller chercher de nouvelles recettes, l'opérateur de transport public Letec introduit des hausses de 20 à 25 % des prix de ses abonnements.



BENOÎT JULY

C'est sans doute l'une des mesures les plus emblématiques de la nouvelle grille tarifaire publiée ce jeudi par Letec, l'opérateur de transport public wallon : la disparition de la « quasi-gratuité » qui permettait depuis 2022 à 136.000 jeunes de voyager pour un prix fixe (et attractif) de 12 euros par an.

« L'évaluation réalisée en 2024 n'a pas établi de lien significatif entre baisse des tarifs et augmentation de la fréquentation du réseau, réel objectif de cette mesure », commente Letec. Dont le directeur marketing, Stéphane Thiery, nous assure que les bénéficiaires du tarif à 12 euros voyagent en moyenne « environ deux fois moins », soit dix trajets par mois, que les abonnés classiques.

Plus globalement, cette réforme tari-

faire, annoncée de longue date et qui sera effective le 1^{er} février 2027, s'inscrit dans la recherche d'« efficacité » martelée par le gouvernement wallon et sanctionnée dans la révision du contrat de service public en juin dernier, qui impose à l'opérateur de faire passer de 12 % à 14 % la part du prix payée par les usagers dans ses recettes. Cette augmentation du taux de couverture, « similaire à De Lijn », l'opérateur public flamand, s'accompagne de l'engagement pris par la Région d'augmenter sa dotation annuelle de 877 millions en 2026 à 916 millions en 2029.

L'opérateur l'affirme : la hausse tarifaire n'est qu'un des moyens pour parvenir aux 14 %, évoquant en parallèle une meilleure maîtrise de ses dépenses, une amélioration de son fonctionnement et la lutte contre la fraude. « Le développe-

Cette réforme tarifaire était annoncée de longue date.

© PERRE-YVES THIENPONT.

ment de la fréquentation constitue également un levier essentiel », souligne l'opérateur.

Vu l'ampleur des hausses annoncées, Jean Mansuy, expert du sujet chez Canopea, s'inquiète plutôt, quant à lui, d'un éventuel effet sur... la baisse de fréquentation. « Il y a des publics captifs qui n'auront pas d'autre choix que de subir les augmentations tarifaires mais aussi d'autres qui vont finir par se demander s'il n'existe pas des alternatives au transport public », s'inquiète-t-il. « Il faudra voir les effets dans un an, mais cette hausse pourrait donc générer des reports modaux indésirables, s'ils bénéficient à la voiture, mais aussi peut-être vertueux, s'ils conduisent des jeunes par exemple à se tourner vers le vélo. »

Quelques exemples donnent une idée de l'ampleur des hausses annoncées. Pour les abonnements aux lignes classiques, les 12-17 ans voient le prix passer de 150 à 180 euros, soit une progression de 20 %. Pour les 26+, la hausse pour un abonnement classique, qui passe à 525 euros, est de 25 %. Pour les lignes express, qui ont été pensées pour aller rapidement de ville à ville, en particulier en l'absence de gare SNCB, les hausses vont quant à elle de 18 % (pour les jeunes) à 25 %. Notons que les tarifs réduits seront eux aussi plus onéreux, dans des mesures globalement comparables.

Quant aux plus malchanceux, il ne faut donc pas chercher bien loin pour comprendre que la disparition de la « quasi-gratuité » à 12 euros pour 18-24 ans re-

présente une fameuse piqûre, s'ils doivent s'acquitter à l'avenir d'un abonnement express à 384 euros... Mais ils pourront se consoler le cas échéant en empruntant le réseau de la Stib bruxelloise, qui maintient quant à elle son tarif préférentiel à 12 euros.

L'effet du budget mobilité

Du côté du TEC, on souligne cependant que la catégorie « jeune » est étendue jusqu'à l'âge de 25 ans au lieu de 24, ce qui permet de bénéficier de la tarification « ad hoc » durant « une année supplémentaire. » L'opérateur souligne également que les prix des tickets unitaires sont maintenus en l'état, que les moins de 12 ans continuent de voyager gratuitement, que les bénéficiaires du statut BIM « conserveront un abonnement préférentiel » et que « les familles nombreuses continueront à bénéficier de réductions ».

« Pour la population active, qui utilise nos lignes pour se rendre au travail, il ne faut pas perdre de vue l'effet induit par le budget mobilité », poursuit Stéphane Thiery. « Pour ces personnes, la hausse des tarifs sera quasi intégralement assumée par l'employeur. » Selon Jean-Michel Soors, administrateur général, « donner au réseau les moyens de fonctionner en renforçant progressivement ses recettes, c'est aussi lui donner les moyens de se transformer. Et cette transformation, déjà en cours, est primordiale pour répondre aux nombreux défis qui nous attendent en matière de mobilité ».

La Libre BELGIQUE

La numérisation à tout-va fragilise toujours de nombreux Belges

■ La Fondation Roi Baudouin fait le constat d'une persistance des inégalités.

Affirmer qu'aucun progrès n'a été réalisé en deux ans ne serait pas correct. Mais inutile de tourner autour du pot: il faut une bonne loupe pour identifier les avancées.

C'est le sentiment qu'on a en prenant connaissance des résultats du nouveau baromètre d'inclusion numérique de la Fondation Roi Baudouin (disponible via www.kbs-frb.be). Dévoilé ce vendredi à l'approche de la Semaine du Numérique (du 6 au 16 octobre), la quatrième édition de ce baromètre permet à la fois d'objectiver l'évolution des inégalités numériques au sein de la population belge et de fournir aux décideurs, institutions et acteurs de terrain des données permettant d'orienter leurs actions.

Le constat posé par la FRB et les chercheurs (UCLouvain et UGent) chargés de réaliser l'enquête laisse malheureusement peu de place à l'optimisme. La précédente édition du baromètre, publiée en 2024, révélait que 40% des Belges âgés de 16 à 74 ans étaient en situation de "vulnérabilité numérique" (soit parce qu'ils n'utilisent pas Internet, soit parce qu'ils ont de faibles compétences numériques).

Deux ans plus tard, on aurait pu s'attendre – au regard, en particulier, des nombreuses initiatives de terrain en matière d'éducation, de formation ou de médiation numérique – à ce que cet indicateur de vulnérabilité affiche une amélioration. Il n'en est rien. Avec un score de 39% (dont 4% en raison d'une non-utilisation d'Internet et 35% en raison de faibles compétences), c'est un statu quo.

Internet comme seule porte d'entrée

Alors que les Belges n'ont jamais été aussi connectés (95% des ménages disposent aujourd'hui d'une connexion Internet à domicile), le nouveau baromètre montre que d'importantes inégalités sociales numériques persistent. *"Si des progrès sont observés, ils demeurent limités et la proportion de personnes en situation de vulnérabilité numérique stagne au fil des années"*, tranche Périne Brotcorne (UCLouvain), co-autrice du rapport.

Cette persistance des inégalités est d'autant plus problématique que l'usage des technologies numériques s'est considérablement accéléré depuis la crise de Covid et que la vague actuelle de l'intelligence artificielle (IA) ne fait qu'ajouter de nouvelles sources d'inégalités.

L'âge, le diplôme et le revenu demeurent les principaux facteurs qui déterminent le degré de vulnérabilité. *"Les personnes âgées, peu diplômées, ayant de faibles revenus, isolées, en mauvaise santé ou de nationalité hors UE restent davantage*

28%

Jeunes

Plus d'1 jeune sur 4 est en situation de vulnérabilité numérique. Le pourcentage grimpe à 81% chez les 75 à 89 ans.

63%

Demandeurs d'emploi

Plus de 6 demandeurs d'emploi sur 10 détiennent des compétences numériques faibles.

concernées par la vulnérabilité numérique”, synthétise Mme Brotcorne.

Ces personnes “vulnérabilisées” souffrent tout particulièrement du processus de numérisation à tout-va de très nombreux services, dont certains sont jugés essentiels pour la vie en société et l'accès à des droits fondamentaux. Internet est devenu, dans certains cas, l'unique porte d'entrée (services administratifs, santé, banque et assurance, titres de transport, etc.). De quoi creuser les inégalités. Exemple: parmi les internautes ayant un faible niveau de diplôme, 36 % n'utilisent tout simplement pas les services administratifs en ligne. C'est quatre fois plus que parmi les diplômés de l'enseignement supérieur.

Quatre garanties face aux inégalités

Pour la FRB et les auteurs du baromètre, “les inégalités sociales numériques ne disparaissent pas, elles se déplacent”. Désormais, les difficultés rencontrées par de nombreux Belges concernent moins l'accès aux outils numériques que la qualité des équipements utilisés, les conditions de leur accès, ainsi que la capacité à utiliser les technologies de manière autonome et critique.

Pour réduire les inégalités sociales numériques, la Fondation Roi Baudouin re-tape sur les quatre mêmes clous: garantir des services en ligne accessibles à toutes et tous, soutenir l'acquisition et l'actualisation des compétences numériques tout au long de la vie, assurer un accompagnement de qualité et, *last but not least*, de maintenir de véritables alternatives non numériques.

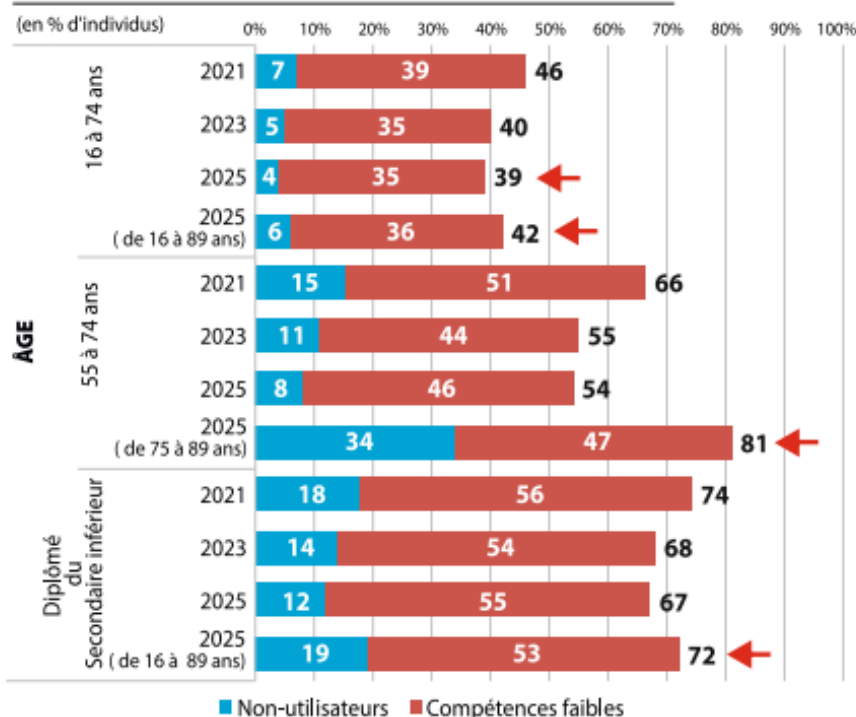
La “loi Matz” prévoit trois alternatives

S'agissant du dernier point, le hasard de calendrier a voulu que la “loi Matz” paraisse jeudi matin au *Moniteur*. Cette loi, qui sera d'application dix jours après sa publication, doit beaucoup au travail d'objectivation de la FRB et à la campagne “L'humain d'abord!” portée, dès 2022, par l'association Lire et Ecrire Bruxelles aux côtés de nombreux acteurs de la société civile. Leur revendication visait à garantir des alternatives non numériques pour accéder aux services publics.

La loi de Vanessa Matz (Les Engagés), ministre fédérale de l'Action et de la Modernisation publiques, prévoit trois types d'alternatives non numériques. “Je mettrai tout en œuvre pour que les citoyens puissent réellement joindre leur administration et obtenir de l'aide, même sans passer par un écran, a-t-elle réaffirmé jeudi après-midi en séance plénière de la Chambre. Certains ont besoin d'une aide par téléphone, d'autres d'un contact physique ou d'échanges par courrier papier.”

Pierre-François Lovens

ÉVOLUTION DU TAUX DE VULNÉRABILITÉ NUMÉRIQUE SELON L'ÂGE ET LE NIVEAU D'ÉDUCATION (2021-2025)



Source : Fondation Roi Baudouin, UCLouvain, UGent

IPM GRAPHICS

